



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNI / PASSEPORTS : UNE NETTE AMÉLIORATION DES DÉLAIS DE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 4 octobre 2023

La mise en œuvre du plan d'action départemental visant à réduire les délais de délivrance de rendez-vous en mairie pour les cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports, engagée depuis plusieurs mois par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et les communes du département, a permis de ramener ce délai à **26 jours depuis le début du mois de septembre**, soit un délai divisé par quatre par rapport au point haut de la fin mars (128 jours). Le département rejoint donc la moyenne nationale, qui s'établit à 24 jours.

Ces très bons résultats ont été rendus possibles par l'engagement des 41 communes équipées de dispositifs de recueil (DR). 14 nouvelles stations biométriques ont ainsi été déployés ces derniers mois (+35% par rapport à 2022), dont 11 dans des communes qui en étaient jusqu'à présent dépourvues. Parallèlement, les communes déjà équipées ont accru le nombre de créneaux de rendez-vous en augmentant le temps agent consacré à cette mission, en optimisant la durée des rendez-vous et en développant la prise de rendez-vous en ligne. Enfin, les communes de Pau et de Bayonne ont accepté d'être dotées chacune de 5 machines supplémentaires dans le cadre d'une opération "coup de poing" menée par l'État pour une durée de 4 mois, qui s'achèvera début octobre 2023.

Les usagers qui sollicitent une demande de titre sont donc très fortement invités à recourir, d'une part, à la pré-demande et à la prise de rendez-vous en ligne à partir du site de l'ANTS (www.ants.gouv.fr). Dans le cas où ils ne seraient pas en capacité d'y avoir recours, un des 30 Espaces France Services que compte le département et les points numériques de la préfecture à Pau et des sous-préfectures à Bayonne et Oloron-Sainte-Marie sont à leur disposition pour effectuer ces formalités administratives ;

D'autre part, les usagers sont invités à se rapprocher des communes avoisinantes qui ont des délais de rendez-vous les plus bas en consultant le lien suivant (http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/delais-de-rdv_semaine-32_956197). En effet, si le délai moyen est à 26 jours, des disparités importantes subsistent entre les communes, certaines étant en mesure d'accorder un rendez-vous le jour même alors que d'autres affichent encore un délai de plusieurs dizaines de jours.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    